



# ANNEXE À LA CONVENTION FINANCIÈRE TARIFS – ANNÉE SCOLAIRE 2017 / 2018

**A RETOURNER SIGNÉ LE 25 AOÛT AU PLUS TARD**

Les tarifs sont établis chaque année par le Conseil de Gestion et sont appliqués pour toute la période scolaire, soit de septembre 2017 à août 2018 inclus.

## 1. LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

Contribution fixe mensuelle :

École et collège	Lycée
54 €	58 €

## 2. LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE SOLIDARITE

Elle s'apparente à un don et fait l'objet d'un reçu fiscal pour déduction de vos impôts. Elle est choisie dans l'une des catégories ci-dessous et **concerne toutes les familles**.

Catégorie	Revenu mensuel des familles	Contribution volontaire (don) mensuelle	Réduction d'impôts annuelle
1	R < 2000 €	9 €	60 €
2	2001 < R < 2800	18 €	120 €
3	2801 < R < 3500	24 €	160 €
4	R > 3500	30 €	200 €

## 3. LA DEMI-PENSION ET LA PENSION (tarif mensuel)

Régime	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE
Demi-Pension	98 €	99 €	100€
Pension	392 € (casier compris)	412 € (casier compris)	450 €

## 4. AUTRES FRAIS

- le pack EPS (pour les nouveaux élèves) 32 €
- les manuels scolaires du CM2 20 €
- les manuels scolaires du collège
- les manuels scolaires du lycée *location annuelle*
- la cotisation au Foyer des Elèves 20 €

### Frais facultatifs :

- la cotisation APEL (reversée à l'APEL) 19,10 € (1<sup>er</sup> enfant) 5,50€ les suivants
- prix d'un ticket repas pour un externe 7,70 €
- les frais médicaux : à régler indépendamment des factures *selon dépenses médicales facturées à l'établissement*
- participation au cycle piscine 31 €
- livres commandés par les professeurs : *selon prix d'achat*
- location d'un casier pour les DP 18 €
- carte de transport (DP/Internes) 5 €

### Dispositifs spécifiques

- Égalité des chances 50 € par trimestre
- Forfait examens 3 €
- Préparation post-bac (lycée) 15 €

**Paraphes :**



# AVENANT A LA CONVENTION FINANCIÈRE 2017/18

**A RETOURNER SIGNÉ LE 25 AOÛT AU PLUS TARD**

Des modifications ont été apportées à la convention financière par le Conseil de gestion en sa séance du 22 mai 2017. Ci-dessous les paragraphes concernés.

***Merci de bien vouloir lire ces articles, signer cet avenant ainsi que les tarifs au verso et renvoyer le tout à l'établissement pour le 25 août. Complétez également le coupon-réponse qui suit concernant le choix de la catégorie pour la contribution volontaire de solidarité. Sans indication de catégorie de votre part, la catégorie 4 sera appliquée automatiquement.***

**1) a. Acomptes d'inscription – paragraphe modifié comme suit :**

Tout désistement doit être signalé par courrier RAR. Dans tous les cas, l'acompte reste acquis à l'établissement.

**2) Contribution des familles – paragraphe est remplacé par :**

La contribution des familles est constituée d'une base fixe et d'une contribution volontaire de solidarité destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national. La contribution volontaire de solidarité donne lieu à un reçu pour déduction fiscale (voir les tarifs en annexe).

**4) Cotisation APEL – modifié comme suit :**

La cotisation pour l'année 2017-2018 s'élève à 19,10€ par famille et 5,50€ par enfant à partir du 2<sup>e</sup> enfant.

NB : si vous ne souhaitez pas faire partie de l'APEL, veuillez le signaler par écrit à la comptabilité avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**6) Prestations scolaires obligatoires – paragraphe modifié comme suit :**

(...) les manuels scolaires des CM2 .... (20€ pour l'année). (...) facturés aux familles. Afin de garantir une meilleure qualité des manuels scolaires, un chèque de caution est demandé à chaque élève : 50 € au collège et 100 € au lycée. Toute dégradation sur les manuels scolaires sera facturée. Le chèque de caution sera détruit en fin d'année scolaire, une fois les livres restitués et en bon état.

Provision du 3<sup>e</sup> trimestre : une provision de 50€ apparaîtra sur votre facture du 3<sup>e</sup> trimestre afin de couvrir les dépenses non encore effectuées comme les goûters, les livres commandés par le professeur de français, les sorties scolaires. Cette provision sera déduite de la facture de juillet.

**7) Prestations scolaires facultatives – paragraphe modifié par ajout comme suit :**

Une carte rigide de transport est établie pour les transports empruntés régulièrement par votre enfant (ligne quotidienne : Haguenau, Wissembourg ou Niederbronn). Elle est valable pour toute sa scolarité dans l'établissement et devra être présentée à toute personne exerçant un contrôle dans les bus. La carte sera facturée 5€ (une seule fois), mais en cas de perte ou de vol elle sera remplacée contre pénalité de 20€.

**8) a. Restauration – paragraphe modifié comme suit :**

(...) ou d'exclusion définitive, le mois en cours sera le dernier facturé. Dans tous les cas la contribution des familles est acquise à l'établissement. En cas de non paiement d'une période due à son terme, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'élève à la demi-pension pour la période suivante.

**9) d. Absences – paragraphe modifié comme suit :**

(...) sera le dernier facturé, concernant les frais de pension. Dans tous les cas la contribution des familles reste acquise à l'établissement.

**g. Transport des internes :** (...) de départ de l'établissement, aucun remboursement ne sera opéré (la place est réservée pour l'année entière dans ce bus et le tarif annuel en dépend). Une carte rigide de transport est établie pour les transports empruntés régulièrement par votre enfant (lignes hebdomadaires). Elle est valable pour toute sa scolarité dans l'établissement et devra être présentée à toute personne exerçant un contrôle dans les bus. La carte sera facturée 5€ (une seule fois), mais en cas de perte ou de vol elle sera remplacée contre pénalité de 20€. En cas de non paiement des frais de transport l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'élève dans le bus pour la période suivante.

**Date :**

**Signatures :**



# Contribution volontaire

A RETOURNER LE 25 AOUT AU PLUS TARD

**Nous soussignés,**

Responsable 1 (Nom prénom) :

Père  Mère  Autre (précisez)

---

Responsable 2 (Nom prénom) :

Père  Mère  Autre (précisez)

---

Responsables de l'élève :

en classe de :

**faisons le choix de contribution volontaire dans la catégorie**  
(se référer à la page « tarifs et indiquez le n° correspondant) :

Fait à :

Le :

Signature resp 1 :

Signature resp 2 :